

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 20 JUIN 2023 – ST LAURENT DE COGNAC (16)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin à 9h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à ST LAURENT DE COGNAC (16), sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

**Liste des participants** : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour les délibérations n°2023-05 à 2023-09 : 44
- pour la délibération n°2023-10 : 34

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

### **Ordre du jour :**

#### MATIN

- I. Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 23 février 2023
- II. Information : compte-rendu du bureau du 16 mars 2023
- III. Adoption : schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis
- IV. Information : dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023
- V. Adoption : bilan annuel d'activité de la CLE en 2022
- VI. Information : tableau de bord du SAGE Charente en 2021
- VII. Avis : demande de labellisation EPAGE du SMABACAB
- VIII. Adoption : bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral
- IX. Information : plateforme e-qualité de valorisation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Charente

#### APRES-MIDI

- X. Information : dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur le bassin Charente en 2023
- XI. Information : PACC (Plan d'adaptation au Changement Climatique) Charente 2050
- XII. Information : avancement de l'étude des débits biologiques (*reporté à la prochaine assemblée*)
- XIII. Questions diverses

Le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour initial :

- XIV. Dossier reçu pour avis - 2023-75 – Demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigeldars, commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16)

### **I/ Adoption du compte-rendu de la CLE du 23 février 2023**

M. Alain BURNET, Président de la CLE, ouvre la commission et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 23 février 2023. M. Emmanuel GUIONNET précise que l'Association du Turonien est

une association loi 1901 et pas une ASA. En l'absence d'autres remarques, il le soumet au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée. Le compte-rendu de la CLE du 23 février 2023 est adopté à l'unanimité.

### II/ Information : compte-rendu du bureau du 16 mars 2023

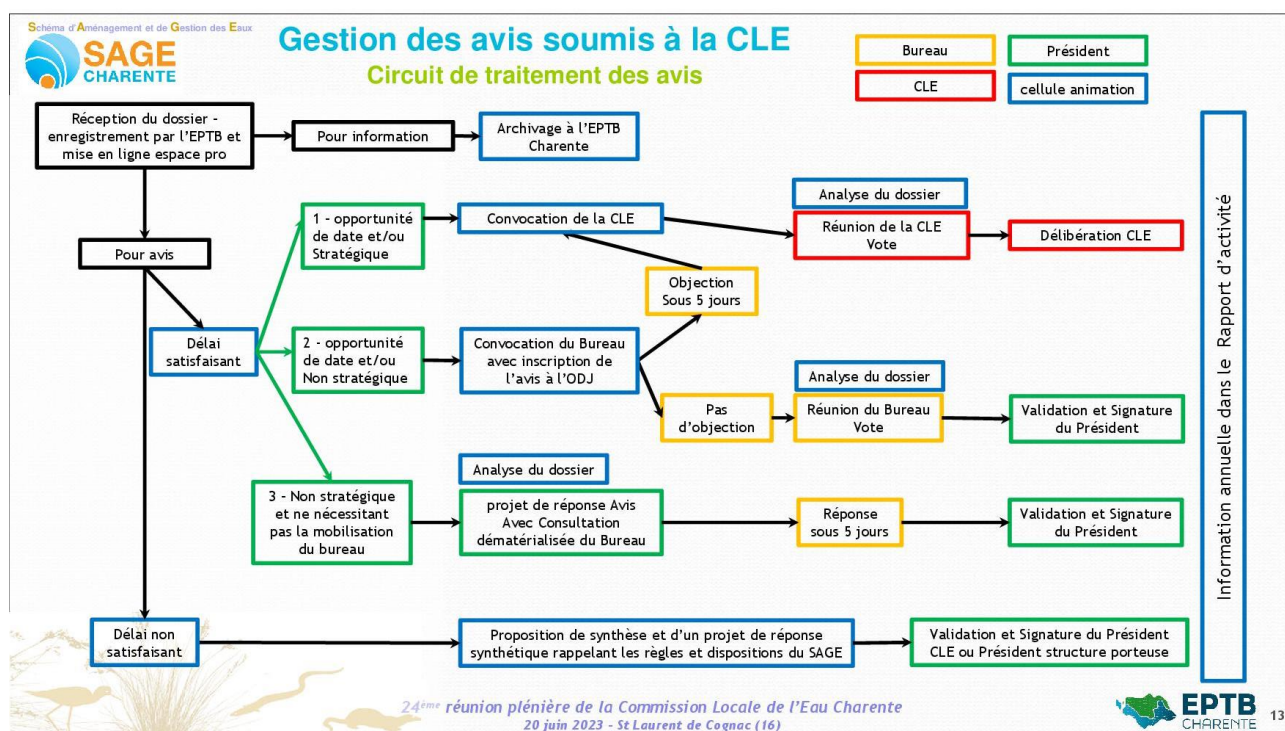
M. Fabrice MEUNIER, de l'EPTB Charente, présente l'ordre du jour du bureau du 16 mars 2023. Le document et son diaporama ont été mis à disposition des membres de la CLE.

En l'absence de remarques sur le compte-rendu du Bureau du 16 mars 2023, M. Alain BURNET demande à passer au point suivant.

### III/ Adoption : schéma d'organisation de la gestion des dossiers reçus pour information et pour avis

Lors de la réunion du bureau du 16 mars 2023, en cohérence avec la modification des règles de fonctionnement de la CLE votée en octobre 2022, il a été présenté le schéma d'organisation pour la gestion des dossiers transmis à la CLE pour information ou pour avis.

M. Fabrice MEUNIER rappelle les modifications des règles de fonctionnement et présente le schéma d'organisation (ci-dessous). Il rappelle que se sont environ 90 dossiers qui sont reçus chaque année depuis novembre 2019, dont une douzaine de dossiers en moyenne par an, reçus pour avis.



M. Alain BURNET précise que si une CLE est programmée et qu'un dossier est jugé non stratégique, il pourra tout de même bénéficier de l'opportunité du calendrier pour être vu en CLE (mention « opportunité de date » dans le schéma).

Suite à une question de M. Jean PROU, conseiller départemental de la Charente-Maritime, M. Alain BURNET précise que de principe tout est stratégique et que ce sera à l'appréciation du président de la CLE de décider de l'aspect non stratégique d'un dossier.

M. Jean PROU précise qu'il peut être distinguée la notion d'avis de la notion d'expertise quand la CLE est consultée par d'autres structures que les services de l'Etat. M. Fabrice MEUNIER indique que certains dossiers peuvent être transmis pour avis de la CLE avec l'attente d'une délibération, ce qui, effectivement, est

hors cadre réglementaire. Dans ce cas, ils seront sortis des statistiques de la catégorie « avis réglementaires », mais ils seront mentionnés dans le cadre du rapport d'activité. De plus, la mention dans la délibération continuera d'être un avis.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE le logigramme de traitement des dossiers soumis pour avis et information à la CLE.

Le vote est effectué à main levée.

Le logigramme de traitement des dossiers soumis pour avis et information à la CLE est adopté à l'unanimité.

#### **IV/ Information : dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023**

M. Fabrice MEUNIER présente le nombre de dossiers reçus depuis la CLE du 23 février 2023.

Il présente également le site en ligne, mis en place pour consulter l'ensemble des dossiers transmis pour avis ou pour information. Cette page est accessible à l'ensemble des membres de la CLE Charente dans l'espace pro de la CLE, avec les identifiants et mot de passe habituels, communiqués pour les préparations de CLE.

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/espace-pro/cle-charente-espace-pro>

rubrique « **Dossiers transmis à la CLE** »

Ces informations seront conservées en ligne pour une durée minimale de 6 mois.

M. Alain BURNET remercie l'ensemble des participants ayant œuvré à l'analyse de cette organisation et aux outils mis en œuvre.

#### **V/ Adoption : bilan annuel d'activité de la CLE en 2022**

M. Fabrice MEUNIER présente le bilan annuel d'activité de la CLE en 2022. Ce bilan annuel a été communiqué aux membres de la CLE en amont de la réunion, ainsi qu'une synthèse sous forme de diaporama. En séance, les points principaux sont présentés. Une mention particulière est faite aux principales réalisations en lien avec des dispositions en cours de mises en œuvre, avec parmi elles :

- ✓ Finalisation du plan d'adaptation changement climatique Charente 2050,
- ✓ Délimitation et caractérisation des têtes de bassins versants,
- ✓ Elaboration et diffusion du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » (zones humides, zones expansion de crues, maillage bocager et réseau hydrographique), notamment pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- ✓ Identification des zones préférentielles d'écoulement et diffusion des données,
- ✓ Analyse, harmonisation et valorisation des suivis qualité, Cahier des charges sur l'optimisation de la métrologie en lien avec le suivi qualité, ...

M. Claude GUINET, président d'honneur de la CLE Charente souligne la pertinence et la qualité du travail fourni par les équipes d'animation du SAGE Charente et de l'EPTB Charente.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE le bilan annuel d'activité de la CLE en 2022.

Le vote est effectué à main levée.

Le bilan annuel d'activité de la CLE en 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **VI/ Information : tableau de bord du SAGE Charente en 2021**

M. Fabrice MEUNIER présente les éléments synthétiques du tableau de bord 2021, en rappelant le document support qui a été partagé en amont de la réunion et la création d'une page dédiée comportant les tableaux de bord annuels.

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/tdb-sage-charente>

Il présente les éléments d'avancement pour chacune des six orientations du SAGE Charente, sur la base des données 2021, deuxième année de mise en œuvre du SAGE Charente, ainsi que les tendances observées pour 2022 et à ce jour.

M. Alain BURNET souligne le travail conséquent de synthèse, qui explique notamment le décalage entre l'année analysée et le moment de sa présentation. Il indique que ce travail montre l'avancée des actions mais aussi un certain nombre de blocages, sur lesquels il convient de travailler.

Mme Manuella BROUSSEY, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, souligne l'intérêt et l'importance de ce tableau de bord. Son intérêt est notamment de présenter des éléments factuels qui puissent être partagés avec les différents acteurs et les membres de la CLE. Il est indispensable à l'évaluation de la bonne mise en œuvre du SAGE et aux services de l'Agence de l'Eau. Elle reconnaît le travail complexe et chronophage qu'il représente.

Suite à une remarque de Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD, conseillère régionale, M. Fabrice MEUNIER répond qu'il est difficile de répertorier l'ensemble des éléments relatifs à la connaissance et à la préservation des haies et du maillage bocager, mais le travail se poursuit.

Suite à une remarque de M. Jean PROU sur des indicateurs généraux liés au territoire, M. Fabrice MEUNIER indique qu'il s'agit ici d'illustrer les actions relatives au SAGE Charente. Cependant, le tableau de bord comprend un dernier chapitre « indicateurs globaux » avec 6 thèmes visant à fournir des éléments généraux de caractérisation du territoire, un peu à l'image d'un observatoire de l'eau, mais plus modeste. Ils ne comprennent pas la notion d'objectifs à atteindre.

Suite à une question de Mme Marie-Noëlle MARTIN, maire de CRAZANNES, sur l'indicateur de gestion des plans d'eau, M. Fabrice MEUNIER indique que l'hétérogénéité du territoire et la difficulté à recueillir les informations illustrent cette absence d'avancement. L'EPTB Charente travaille avec les six Directions Départementales du Territoire (DDT) et notamment la DDT de la Charente pour parvenir à avoir des éléments pour renseigner cet indicateur et avoir une vision exhaustive et homogène de ce sujet sur tout le territoire.

Concernant, la connaissance de dossiers en cours d'instruction sur le territoire, M. Fabrice MEUNIER indique que la CLE n'est informée que par les services de l'Etat dans le cadre des consultations réglementaires. Dans le cas de l'appréciation technique, les services de l'Etat instruisent les dossiers, l'EPTB Charente peut éventuellement être consultée directement par l'Etat sur des questions techniques. Mais cela reste de l'initiative des services de l'Etat. Mme Marie-Noëlle MARTIN exprime le désarroi des maires face à des situations de transgressions des réglementations et de longs délais d'instruction.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET demande à passer au point suivant.

## **VII/ Avis : demande de labellisation EPAGE du SMABACAB**

M. Denis ROUSSET, de l'EPTB Charente présente les éléments du dossier de demande de labellisation EPAGE présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB).

M. Julien BLANCANT, directeur du SMABACAB, présente le syndicat et donne les éléments complémentaires motivant cette demande, notamment afin de travailler sur l'aménagement des versants et sur les zones humides.

M. Claude GUINET demande à aborder la cohérence sur l'approche notamment inondation entre compétences sur les affluents et compétence sur le fleuve. Il rappelle que le SAGE Charente englobe un territoire complet et varié, de la source jusqu'à l'estuaire et même au-delà. Ce qui implique une responsabilité importante.

M. Baptiste SIROT, directeur de l'EPTB Charente, rappelle qu'un flou persiste sur la compétence et la gouvernance sur le fleuve Charente. Il rappelle la position de la CLE favorable hors fleuve Charente sur la demande de reconnaissance en EPAGE du SYMBA. Il manquait la cohérence du périmètre d'intervention sur le secteur « Fleuve », ce qui ne répondait pas au premier critère de reconnaissance d'un EPAGE, à savoir le périmètre hydrographique cohérent. L'avis de la CLE n'a pas été entendu au niveau du Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.

Dans le cas du SMABACAB, ce syndicat de bassin couvre un périmètre hydrographique cohérent.

Mais le questionnement pourra se présenter dans d'autres cas. Ce point de vue est partagé par Michaël CANIT, conseiller départemental de la Charente. Il rappelle cependant que la GEMAPI ne s'est structurée que récemment depuis 5 ans.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la demande de labellisation EPAGE du SMABACAB.

Le vote est effectué à main levée.

La demande de labellisation EPAGE du SMABACAB est adoptée à l'unanimité.

### **VIII/ Adoption : bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur estuaire/marais/littoral**

M. Alain BURNET précise qu'une commission thématique de la CLE « Marais Littoral », présidée par Jean PROU, s'est tenue le 15 mai 2023. Commission pendant laquelle, ce sujet a été examiné et débattu.

M. Denis ROUSSET rappelle le contexte et les dispositions du SAGE Charente en lien avec ce sujet, les participants aux différents groupes de travail.

Il rappelle que le bilan sur la partie continentale a été validé par la CLE Charente le 5 juillet 2021. La partie maritime en tant que telle est étudiée par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM).

Il présente le bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur Estuaire / Marais / Littoral pour la période 2016-2018. Puis, il présente les stations de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques, définissant les niveaux de suivi plancher et optimal sur le secteur fluvial (hors marais et littoral) visés par la disposition F82 du PAGD du SAGE Charente.

M. Jean PROU remercie Denis ROUSSET pour la présentation. Concernant l'hétérogénéité et la complexité du secteur, il considère qu'elle doit aussi aboutir à montrer une continuité entre ces différents territoires et entre les données qui sont et vont être acquises. Ce travail de synthèse sera nécessaire à une présentation aux élus. Actuellement des rencontres régulières sont réalisées aux niveaux des techniciens. Il souhaite également des rencontres plus régulières entre les élus et acteurs locaux pour prendre connaissance de ces valeurs et partager des constats de terrain. Il manque peut-être encore des éléments de mesure sur la partie maritime, mais les éléments en place permettent d'avoir déjà un bon dispositif d'acquisition de données.

M. Alain BURNET rappelle que ce souhait d'avoir des rencontres plus fréquentes a effectivement été évoqué en commission géographique. Il demande par ailleurs à sortir des délimitations de masse d'eau eau douce/eau salée et de permettre une lecture « réaliste » sur la masse d'eau intermédiaire du secteur estuaire par une cartographie adaptée. Concernant les données du secteur marais littoral, il précise que les indicateurs sont en ligne sur le site du SMCA (Syndicat Mixte Charente Aval) et il précise qu'une convention de mise à disposition et de mise en ligne des données est signée avec le département de la Charente maritime et l'UNIMA.

M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, regrette que sur le secteur estuaire en particulier, seulement 20 pesticides soient uniquement considérés, avec notamment des molécules abandonnées. Il s'interroge sur le suivi plus continental de ce secteur (Marais). Il demande que les limites de quantifications soient uniformisées et que des analyses plus complètes soient réalisées. Il souhaite que soit traitée la notion d'effet cocktail, notamment auprès d'un laboratoire qui a acquis cette compétence. Il demande plus particulièrement le suivi des métabolites des fongicides (citant l'exemple du chlorothalonil).

M. Alain BURNET précise que le suivi de substances interdites mérite d'être réalisé. Il souligne que cependant, il n'y a plus de possibilités d'actions pour agir dessus puisque leur usage est interdit, tout en regrettant le décalage entre interdiction à la vente et interdiction d'usage.

Suite à une remarque de M. Michel DELAGE, maire de FEUILLADE, sur la pertinence de fréquence de mesures de 15 minutes, M. Denis ROUSSET répond que la haute fréquence sur le secteur estuarien est d'autant plus justifiée. C'est plutôt avec des mesures ponctuelles que le suivi devient impossible à interpréter et insuffisant. Le milieu estuarien est un milieu complexe, mixte entre eau douce et eau salée.

Il précise que les éléments de connaissance de l'estuaire et les différents niveaux de mesures sont nécessaires à acquérir et passent par des éléments techniques. Par la suite, effectivement ces données et

leur signification doivent être partagées et discutées avec les acteurs et les élus. La difficulté des techniciens est de synthétiser la donnée, de la rendre accessible et compréhensible.

M. Jean PROU fait part de la difficulté d'apprécier les données détaillées qui peuvent parfois être présentées. Il est convaincu que les données chiffrées doivent être associées avec des éléments du vécu et à une fréquence plus élevée que tous les 18 mois comme cela a pu être suggéré pour les commissions de la CLE.

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD souligne tout de même la complexité du sujet et de ce territoire au vue des échanges en séance et de la présentation. Concernant l'effet cocktail, elle demande qu'elle est l'importance de l'acquisition de cette connaissance et quels sont les moyens nécessaires et disponibles. Elle demande également un éclairage sur la demande d'approche associant données scientifiques et « éléments vécus », précision qui sera à apporter si cette approche doit être appliquée.

M. Denis ROUSSET indique que des travaux de recherche sont nécessaires pour une acquisition fine de la connaissance (effet cocktail). Cette approche scientifique n'est pas du ressort de l'EPTB Charente, mais il remercie M. Jean-Marie BOURRY de bien vouloir communiquer les coordonnées du laboratoire qu'il mentionnait. En application de la disposition F86 du PAGD relative à l'évaluation des polluants émergents et perturbateurs endocriniens, l'EPTB Charente a initié un travail sur l'établissement d'une liste de molécules à suivre.

Concernant l'uniformisation des limites de quantification, des progrès ont été réalisés mais le travail est difficile et lié aux moyens des laboratoires avec lesquels l'EPTB Charente et ses partenaires travaillent.

M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES, retient de la présentation la mauvaise qualité de l'eau, qu'elle soit salée ou douce. Il questionne sur ce constat et sur ce que l'on fait, ou plutôt sur ce que l'on ne fait pas. Il alerte sur le lien direct entre les maladies qui se multiplient et les polluants présents dans les eaux. Il demande d'arrêter les oppositions entre corporations et demande des décisions politiques.

M. Denis ROUSSET précise que la connaissance permettra de proposer des actions, éventuellement dans le cadre de la révision du SAGE Charente. Concernant le sujet du jour, il s'agit de valider la détermination des niveaux de suivi plancher et optimal.

M. Emmanuel GUIONNET, d'AQUANIDE 16, souhaiterait que soit mentionné « produits phytopharmaceutiques » au lieu de pesticides. Il demande également de quelle manière la profession agricole est associée.

Suite à la précision de M. Denis ROUSSET sur la composition des groupes techniques mobilisés à ce stade en tant qu'expertise des indicateurs de qualité, M. Alain BURNET demande à ce que la profession agricole soit associée aux prochains groupes techniques.

Mme Marie-Noëlle MARTIN s'interroge sur la cohérence de produire sur le territoire français des produits interdits mais exportés, comme l'atrazine.

M. Guillaume CHAMOULEAU, de la Chambre d'agriculture de la Charente, partage la volonté de ne pas stigmatiser l'agriculture et rappelle la présence de néonicotinoïdes dans des produits grand public comme les patchs anti-mouche ou les colliers anti-puces. Sur les métabolites, il se pose la question d'un effet néfaste, ou pas, des métabolites. Il pose la question des quantités et les effets des métabolites. Il faut préciser ces éléments. Il alerte sur les quantités de médicaments utilisés en France et sur la préoccupation de leur impact qui reste à étudier.

M. Jean-Marie BOURRY précise que des métabolites peuvent avoir des effets aussi néfastes voire plus que la molécule mère. De plus, la question de très faible quantité n'est pas un facteur de non-dangerosité, bien au contraire pour certaines molécules.

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD partage la position de ne pas stigmatiser la profession agricole et sur le fait d'arrêter d'employer le terme « pesticides ». Cependant, le monde agricole ne peut déroger à sa responsabilité comme tout un chacun.

M. Claude GUINET estime que les débats sont orientés sur la profession agricole, du fait de sa sur-représentation au sein de la CLE du SAGE, il manque à son sens, des représentants d'industriels, du domaine médical, par exemple qui en sont absents. Il regrette également, l'absence récurrente de membres élus au sein de cette assemblée.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE les éléments suivants :

- le bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur Estuaire / Marais / Littoral pour la période 2016-2018 ;

- les stations de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques, définissant les niveaux de suivi plancher et optimal sur le secteur fluvial (hors marais et littoral) visés par la disposition F82 du PAGD du SAGE Charente.

Le vote est effectué à main levée.

Le bilan de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le secteur Estuaire / Marais / Littoral pour la période 2016-2018 d'une part ; et d'autre part, les stations de suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques, définissant les niveaux de suivi plancher et optimal sur le secteur fluvial (hors marais et littoral) sont adoptés à l'unanimité.

***La séance du matin est close à 13h. M. Alain BURNET remercie l'ensemble des participants et donne rendez-vous à 13h45 pour la suite de la CLE.***

***La séance reprend à 14h***

## **IX/ Information : plateforme e-qualité de valorisation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Charente**

M. Denis ROUSSET présente l'élaboration, la mise en œuvre et les vues développées par l'outil en ligne de valorisation des données et de l'état de l'eau et des milieux aquatiques.

Il présente l'accès en ligne du site e-qualité.

<https://www.charente-e-qualite.com/>

Email utilisateur : demo-equalite@fleuve-charente.net

Mot de passe : EPTBcharente2022

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD indique avoir visité le site. Elle demande quelles sont les instances de concertation de la CLE qui valident l'interprétation des données ? Elles demandent comment les élus locaux sont informés de ces éléments ?

M. Denis ROUSSET répond qu'il s'agit de la commission géographique « Marais Littoral » du 15 mai 2023 pour les données de ce secteur. S'agissant d'un nouvel outil, sa mise en œuvre n'est pas encore effective.

M. Alain BURNET précise que l'information des élus n'est pas faite à ce jour, les techniciens des syndicats gémapiens sont informés et ont participé à l'élaboration de cet outil.

Au regard des éléments présentés, il convient aux membres de la CLE d'informer et de partager ces éléments et cet outil.

M. Michaël CANIT précise que cet outil est un outil d'aide à la décision. Le niveau de commentaires ou d'interprétation est variable suivant la personne intéressée : bureau d'étude, porteur de projet, technicien, élu,...

Cet outil pourra intervenir comme base aux plans d'actions pour viser à améliorer la situation qualitative du secteur concerné.

M. Alain BURNET propose que les élus s'approprient cet outil avant de pouvoir le valider. Il s'agit bien en l'état d'une information.

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD s'interroge sur l'absence d'action d'une collectivité qui constaterait que son territoire est mal classé.

M. Alain BURNET considère qu'il s'agit d'une action collective et pas seulement d'une seule collectivité. C'est pourquoi, l'outil devrait être partagé plus largement, une fois validé, y compris vers la société civile.

M. Alain BURNET remercie l'EPTB Charente pour le travail réalisé et encourage donc les participants à visiter et tester ce site, le partager et faire part de leurs commentaires positifs comme négatifs à l'EPTB Charente.

## **X/ Information : dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur le bassin Charente en 2023**

M. Thomas HENRY et Mme Angélique QUERAUD, de l'EPTB Charente, présentent les dispositifs MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) présents sur le bassin Charente en 2023.

Il est rappelé la possibilité de consulter en ligne la carte des Territoires Re-Sources sur le bassin versant de la Charente, qui permet d'identifier les animateurs et structures porteuses par territoire.

<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau/cartesdynamiques/territoires-re-sources-sur-le-bassin-versant-de-la-charente>

Suite à une question de Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD, il est précisé que les sommes non consommées ne sont pas transférables à des MAEC d'une autre catégorie. Cependant, sur d'autres territoires de la même catégorie, les sommes peuvent être dépassées et bénéficier de ces fonds non utilisés. Considérant ces fonds non consommés, ils s'expliquent par des cahiers des charges non finalisés au cours de cette première année du programme et par le fait que des agriculteurs qui peuvent être intéressés mais dont les parcelles ne sont pas toutes éligibles et du coup ils perdent leur statut d'ayant droit, et les financements ne sont pas alors consommés.

Suite à une question de M. Jean-Marie BOURRY, le montant consommé présenté en séance peut encore évoluer ainsi que les surfaces correspondantes, les données issues de la PAC ne sont pas encore complètes et ne permettent pas ce jour de partager une donnée de surfaces.

M. Michel DELAGE évoque l'aspect limitant de ce ratio de 90% si l'agriculteur voulait cibler les actions sur des parcelles à fort enjeu eau et pas forcément sur 90% de son exploitation.

M. Michaël CANIT souhaiterait que la contractualisation soit réalisée à plus long terme, prenant en compte certaines adaptations nécessaires liées au climat ou à l'assolement. L'objectif est de favoriser cette démarche de volontariat.

Suite à une question de Mme Marie-Noëlle MARTIN, des précisions sont apportées sur les zones de prairies et milieux humides qui en fonction des enjeux présents Eau et/ou Biodiversité, peuvent prétendre aux deux types de MAEC selon le cas de figure.

M. Guillaume CHAMOULEAU précise que sur l'enjeu Eau, les enveloppes allouées ne sont pas atteintes. Sur d'autres enjeux (biodiversité, zones intermédiaire), les montants de financements peuvent être atteints voire dépassés. Dans ce cas, la DRAAF a déposé des critères de priorité. Il déplore que tous les agriculteurs ne soient pas traités de manière égalitaire dans ce cas. Mme MARTIN partage cette position et déplore que dans ce cas l'objectif de préservation de la biodiversité ne sera pas atteint car les agriculteurs ne pourront y participer. Ceci peut aussi arriver dans le cas de nouveaux cahiers des charges plus contraignants ou plus ambitieux avec désengagement des agriculteurs d'un programme à l'autre.

Suite aux différentes interventions, M. Hervé SERVAT apporte certaines précisions. Il indique que le système MAEC est très détaillé et bien adapté aux enjeux locaux des territoires. L'accompagnement de l'agriculteur doit être optimum afin de respecter l'ensemble de l'engagement sur les 5 ans et ceci même face à des difficultés conjoncturelles liées au climat par exemple. Cette approche peut effectivement freiner la démarche d'engagement. L'inscription de l'ensemble du territoire en zones vulnérables Nitrates implique une couverture des sols et simplifie de fait cette approche. Le financement est composé de crédits européens et d'autres partenaires, dont des crédits l'Etat non reportables. Concernant la garantie de financement, les enveloppes sont rarement dépassées en tout cas sur les programmes Re-Sources.

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD demande pourquoi les deux niveaux d'exigence présentés en premier et en second programme ne peuvent cohabiter pour permettre l'arrivée de nouveaux volontaires sur le niveau 1 et faire progresser ceux qui y étaient déjà en niveau 2. M. Hervé SERVAT comprend la demande mais cela ne rentre pas dans le droit communautaire. Il précise que le principe des MAEC est de réaliser une amélioration continue de programme en programme, à part sur les zones NATURA 2000 où le maintien de pratique et leur régularité est acceptée.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain Burnet remercie l'EPTB Charente pour la présentation et les intervenants.



## **XI/ Information : PACC (Plan d'adaptation au Changement Climatique) Charente 2050**

M. Romain OZOG et Mme Sammie TALLERIE, de l'EPTB Charente, présentent le PACC (Plan d'adaptation au Changement Climatique) Charente 2050, validé en janvier 2023 et rappellent sa démarche d'élaboration.

Mme Margarita SOLA, conseillère régionale, demande à nouveau d'associer et de rencontrer le comité régional du tourisme. L'approche environnementale est très présente chez les acteurs du tourisme et se traduit notamment par la labellisation « Clé verte », l'utilisation de productions alimentaires locales. Elle propose d'accompagner l'EPTB Charente auprès de ces acteurs qu'elle connaît bien.

M. Clément MAZAUD, délégué d'Eau17, réagit sur l'axe 4 et suggère une notation basée sur la consommation ou l'impact sur l'eau sur les produits de consommation.

M. Michaël CANIT souligne la volonté pour le département de la Charente d'intégrer le changement climatique au travers d'un nouveau Schéma Directeur Eau Potable, pour répondre aux risques de rupture d'approvisionnement en eau potable.

M. Bernard MAINDRON, maire d'ALLAS-CHAMPAGNE, présente le cas de collectivités, comme en Haute-Saintonge, qui considèrent qu'il n'y a pas de problème de ressource, ce qui ne facilite pas la prise d'initiative. Sur l'exemple de la récupération d'eaux de pluie, il est nécessaire d'avoir également des aides pour faciliter les démarches individuelles, mais les collectivités n'ont pas non plus les moyens financiers d'aider.

M. Jacques BRIE d'UFC QUE CHOISIR, revient sur les déficits annoncés. Il demande si la sobriété rentre dans ce calcul.

M. Romain OZOG, explique les modalités de calcul du déficit en utilisant les scénarios EXPLORE 2070, il prend en compte les impacts du changement climatique, il ne prend pas en compte les éléments permettant de limiter l'impact climatique tels que des mesures de sobriété.

M. Claude GUINET souligne le besoin de cohérence global sur le bassin, mais il ne le constate pas au travers des actions individuelles des EPCI. La CLE doit pouvoir faire le lien et il regrette un déficit de représentant des grands territoires pour réaliser ce lien.

M. Michel DELAGE suggère que la cohérence puisse se construire au niveau des PLUis par exemple avec un regard des services de l'Etat comme coordinateurs. Il attend les évolutions réglementaires pour permettre d'autres usages des eaux brutes pour les sanitaires par exemple. Concernant des cultures économes en eau, la citation de certaines plantes doit être réalisée avec prudence (par exemple le chanvre, qui nécessite des temps de rotation très longs et pas exemplaire à son avis). Il rappelle, l'intérêt du maïs en circuit court pour un usage en alimentation animale dans des exploitations limitrophes. Il ne faut pas d'exclusion stricte des cultures.

Différentes initiatives sur de la réutilisation d'effluents sont citées et illustrent le besoin et la possibilité d'être innovant : Mme Margarita SOLA avec l'utilisation des eaux grises sur les espaces verts en éco-quartier, Mme Marie-Noëlle MARTIN sur l'utilisation des eaux de laiterie en agriculture (Surgères). M. Michel DELAGE demande aussi à regarder les initiatives hors du territoire français.

M. Alain BURNET remercie l'EPTB Charente pour sa présentation. Il indique que ce plan est désormais disponible pour inciter les collectivités et toute partie prenante à innover, et surtout à agir, à oser mettre en œuvre de nouvelles politiques, sans aller à l'extrême de dessaler l'eau de mer à son avis.

M. Hervé SERVAT de la DDT16 souligne les enjeux à partager sur cette problématique et sur la nécessité de les porter, notamment vis-à-vis de la population. Il rappelle le plan Eau présenté par le Président de la République. Charente 2050 y répond totalement. Il en ressort également qu'il n'y a pas de solution unique et que les orientations du plan d'adaptation Charente 2050 sont bien abouties. Il appelle de ses vœux que les moyens des Agences de l'Eau soient débloqués et puissent progresser pour répondre aux enjeux et au plan d'actions.

M. Baptiste SIROT précise que des actions d'accompagnement et de présentation du plan d'adaptation Charente 2050 auprès des acteurs du territoire sont en cours, tels que Grand Cognac et qu'une vidéo de communication est en préparation. Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD demande une intervention sur le territoire de la CDC de Haute Saintonge.

## **XIII/ Information : avancement de l'étude des débits biologiques (reporté à la prochaine assemblée)**

### **XIII/ Dossier reçu pour avis - 2023-75 – Demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigelards, commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16)**

M. Fabrice MEUNIER, de l'EPTB Charente, présente le dossier, dît de « Porter à connaissance », déposé par le SIAEP KARST CHARENTE et transmis par la DDT de la Charente, ainsi que l'analyse du dossier au regard du SAGE Charente.

Ce dossier a fait l'objet d'une analyse et d'un avis d'hydrogéologue qui a apporté un certain nombre de recommandations qui seront intégrées dans le projet d'arrêté préfectoral. L'ARS est également consulté en parallèle.

L'étude du dossier est synthétisée dans une note d'analyse réalisée par la cellule animation du SAGE. Elle n'a pas mis en évidence d'incompatibilité au SAGE Charente, mais des éléments complémentaires à citer dans le dossier, des corrections à réaliser dans le chapitre lié au SAGE.

M. Michel DELAGE, vice-président du SIAEP du KARST Charente, pétitionnaire, apporte quelques éléments de précisions et rappelle les enjeux de cette demande. Ainsi, ce projet s'inscrit dans une démarche d'interconnexion à l'échelle du territoire du syndicat et au-delà en solidarité et secours avec d'autres territoires : Grand-Angoulême et SIAEP Nord Est Charente.

M. Clément MAZAUD demande dans quel cas, la sollicitation supérieure du captage serait réalisée. Il alerte sur le risque tentant de sur-sollicitation de la ressource. M. Michel DELAGE ne partage pas cette crainte, il évoque différents scénarios, de type « accident » ou « perte d'autres ressources en eau » sur les territoires à interconnecter.

En l'absence d'autres remarques, M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE la proposition d'avis favorable assorti des recommandations. Le vote est effectué à main levée.

M. Michel DELAGE ne prend pas part au vote.

La Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité sur le dossier de demande d'augmentation ponctuelle du débit d'exploitation du forage des Seigelards, commune de ST-CIERS-SUR-BONNIEURE (16), porté par le SIAEP KARST Charente, assorti des recommandations qui seront annexées à la délibération.

### **XIV/ Questions diverses**

Le point d'information sur les débits biologiques est reporté à la prochaine CLE.

M. Alain BURNET informe que la recomposition de la CLE interviendra à compter de la deuxième quinzaine d'Août, l'arrêté de composition de la CLE Charente arrivant à son terme au 17/08/2023. La préfecture de la Charente a commencé à préparer la sollicitation des structures et en particulier des associations des maires. Ce point sera particulièrement suivi par la structure porteuse afin de pouvoir programmer la prochaine CLE.

Au cours de celle-ci, l'assemblée devra procéder au renouvellement de sa présidence et vice-présidence.

Il précise que la communauté d'agglomération de Grand Angoulême a demandé à disposer d'un représentant au sein de l'assemblée. Cette demande sera examinée et arbitrée par Madame la préfète de la Charente. Il a alerté Mme la Préfète sur la nécessaire assiduité des membres de la CLE aux séances plénières et demande à ce que cela soit considéré dans la nouvelle composition de l'assemblée.

M. Alain BURNET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants, les équipes de l'EPTB Charente et les intervenants pour les différentes commissions et bureaux qu'il a pu présider à ce jour et clôt la séance à 17h00.

**ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS**  
**SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 20 JUIN 2023**

**Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :**

**Étaient présents :**

Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;  
Mme Margarita SOLA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;  
M. Michael CANIT Conseiller départemental de la Charente ;  
M. Jean PROU, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime (absent pour délib 2023-10);  
M. Dorick BARILLOT, Conseiller départemental des Deux-Sèvres ;  
M. Jean-Olivier GEOFFROY, Conseiller Départemental de la Vienne ;  
M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente (absent pour délib 2023-10) ;  
M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE (ne prend pas part au vote délib 2023-10) ;  
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (absent pour délib 2023-10);  
M. Lilian JOUSSON, Maire de LOUZAC SAINT ANDRE ;  
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES, présent pour délib 2023-05 à 09, puis représenté pour la délib 2023-10 par M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 ;  
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;  
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE ;  
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;  
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC (absent pour délib 2023-10) ;  
M. Didier BERTRAND, délégué de Charente Eaux ;  
M. Clément MAZAUD, Délégué de Eau 17 ;  
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé (absent pour délib 2023-10) ;  
**M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE**

**Mandats :**

M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON représenté par M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE (ne prend pas part au vote délib 2023-10) ;  
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, représenté par M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (absent pour délib 2023-10) ;  
M. Sylvain BARREAUD, maire de PORT-D'ENVAUX représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE ;  
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL représenté par Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;  
M. Jean-Yves ROUSSEAU, adjoint au Maire de SURGERES représenté par M. Didier BERTRAND, délégué de Charente Eaux ;

**Étaient excusés :**

Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE ;

**Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

**Étaient présents :**

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;  
Le représentant du Président d'AQUANIDE 16, M. Emmanuel GUIONNET ;  
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;  
Le représentant du Président de France Hydroélectricité, M. Michel ANDREU ;  
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;  
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE (absent pour délib 2023-10) ;  
Le Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Philippe MORANDEAU ;  
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine ;  
Le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes ; M. Jacques BRIE ;

**Mandats :**

Le Président du Syndicat de la propriété rurale et agricole de Charente-Maritime, représenté par le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE (absent pour délib 2023-10) ;  
Le Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique représenté par le représentant du Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes ; M. Jacques BRIE ;  
Le président de la Ligue de Protection des Oiseaux représenté par le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine ;

**Étaient excusés :**

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ;  
Le Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

## **Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :**

### **Étaient présents :**

Le représentant de la Préfète du département de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS (matin) puis M. Hervé SERVAT (après-midi) ;  
La représentante du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mme Manuella BROUSSEY ;  
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Isabelle MOREAU ;  
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;  
Le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Mathieu Rhoné ;  
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT (présente pour délib 2023-10) ;

### **Mandats :**

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Isabelle MOREAU ;  
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, M. Mathieu Rhoné ;  
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT représentée par la représentante du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mme Manuella BROUSSEY (pour délib 2023-05 à 09) ;

### **Étaient excusés :**

/

### **Autres personnes assistant aux débats :**

Mme Chloé BALL, EPTB Charente ;  
M. Julien BLANCANT, SMABACAB ;  
M. Claude GUINET, président d'honneur de la CLE Charente ;  
M. Thomas HENRY, EPTB Charente  
M. Alban JOLY, SYMBO ;  
Mme Sophie GOISNEAU, EAU17 ;  
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;  
M. Anthony MARTIN, EAU17 ;  
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;  
Mme Angélique QUERAUD, EPTB Charente ;  
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;  
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente ;  
Mme Sammie TALLERIE, EPTB Charente.